

## Contre le choc des savoirs, une autre École est possible !

### Les mesures Attal :

- de 26h à 25h : toujours moins pour les élèves en 6<sup>ème</sup> ;
- groupes de niveau : un collège inégalitaire qui organisera le tri des élèves ;
- un éclatement du groupe classe et une perte de repères pour les élèves, à l'instar de ce que connaissent les lycéen·nes ;
- des conditions de travail encore plus dégradées pour les personnels (pression sur les emplois du temps, évaluations permanentes, prescriptions pédagogiques...)...

### Le SNES-FSU revendique :

- la baisse significative des effectifs (20 élèves maximum en Éducation prioritaire, 24 élèves hors Éducation prioritaire en collège ; 25 en Seconde et 30 en 1<sup>ère</sup> et Terminale) ;
- des moyens fléchés et cadrés nationalement pour les dédoublements, les groupes, les options ;
- un plan de recrutement massif de professeur·es, CPE, PsyEN, AED, AESH ;
- la remise à plat des réformes du lycée et du Bac Macron/Blanquer/Attal et l'abandon de la réforme de la voie professionnelle.

# Le jeudi 1<sup>er</sup> février Grève intersyndicale

à l'appel de la FSU, de la Fnec-Fp-FO, de la CGT Éduc'action et de Sud éducation

## Des métiers dévalorisés

Dégradations des conditions de travail, dévalorisation salariale... Au prétexte de redonner de l'attractivité à nos métiers, Attal envisage un concours avancé en L3 suivi de deux années de formation rémunérées, la seconde en responsabilité à 50 %. L'inculcation de « bonnes pratiques » prendrait le pas sur une formation initiale universitaire ancrée dans la recherche sur les savoirs et les pratiques. Le SNES-FSU s'oppose à ce projet visant à déqualifier nos métiers tout en mettant au pas les personnels du second degré.

### Le SNES-FSU revendique :

- la mise en place dès la licence de véritables prérecrutements ;
- une entrée progressive dans le métier avec une année de stage d'1/3 devant élèves ;
- une année de néotitulaire avec une décharge de service d'1/3 pour la formation ;
- une augmentation des postes au concours, notamment l'agrégation (externe et interne) ;
- un plan massif de titularisation des contractuel·les ;
- une entrée dans le métier revalorisée à deux smics et de véritables perspectives de carrière.

## Rentrée 2024 : toujours moins de moyens !

Attal annonçait des créations, mais ce sont 32 postes supprimés dans notre académie.

### Les collèges et lycées généraux et technologiques sont particulièrement touchés :

- 20,5 ETP en heures postes (et + 2.5 ETP en HSA) pour les collèges ;
- 20 ETP en heures postes (et + 3 ETP en HSA) pour les lycées généraux et technologiques.

### Toujours plus d'heures supplémentaires à absorber !

8,42 % d'HSA en collège - une augmentation de 0,6 %

11,08 % d'HSA en LGT - une augmentation de 0,72 %

## Salaires : le dossier est loin d'être clos !

Les mesures de 2023 n'ont même pas permis de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces 15 dernières années. La prime d'attractivité conduit à un aplatissement de nos carrières : il faut 17 ans pour gagner 400 euros de plus. Par ailleurs, le ministère fait de la classe exceptionnelle un système opaque et arbitraire dans lequel aucune contestation n'est possible. Enfin l'arnaque du Pacte est confirmée : attaque contre le statut, charge de travail sans revalorisation et illusion du remplacement.

### Le SNES-FSU exige :

- l'abandon du Pacte et le transfert des sommes prévues sur des mesures sans contre parties ;
- une augmentation immédiate de 10 % du point d'indice et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières ;
- une augmentation des salaires des AED et des AESH et un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH ;
- que l'agrégation devienne le corps de référence dans le second degré, ce qui suppose **que toutes et tous deviennent agrégé·es** par mise en extinction du recrutement dans les corps actuels de certifié·es, CPE et PSY-EN, et un plan d'intégration massif pour les actuel·les titulaires.